



**Autorisation environnementale
pour l'exploitation du système d'assainissement de l'agglomération de Mauléon-
Licharre et l'extension de la station de traitement des eaux usées de
Viodos-Abense-de-Bas**

Participation du public par voie électronique (PPVE)

Synthèse des observations reçues

Dates et lieu de consultation

Conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation du système d'assainissement de l'agglomération de Mauléon-Licharre et l'extension de la station de traitement des eaux usées de Viodos-Abense-de-Bas au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'Environnement a été mise en consultation par voie électronique sur le site Internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques. Aucune demande de consultation sur support papier n'a été formulée.

La consultation du public a eu lieu du 2 janvier 2023 au 2 février 2023 inclus.

Le public a pu faire valoir ses observations :

– par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddtm-ppve-stepviodos@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

– par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,
Service eau – Cité Administrative – Bvd Tourasse – CS 57 577 – 64 032 Pau cedex

Synthèse des observations et propositions reçues

Au cours de la consultation du public, aucune observation ou proposition n'a été émise.

Fait à Pau, le

26/07/2023